

ARTICLE IX

DÉFINITIONS

Aux fins du présent Accord et de ses Annexes, les termes :

Année désigne une période de douze mois commençant le premier avril et se terminant le 31 mars suivant.

Bois d'oeuvre résineux s'entend des items classés sous :

- 1) le numéro 4407.10.00 du *Harmonized Tariff Schedule of the United States* (ou Liste tarifaire harmonisée des États-Unis) (1996), (*United States International Trade Commission Pub. 2937, 19 U.S.C. 1202 (1988)*), (Pour fin de description seulement : bois de conifères sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, rabotés, poncés ou assemblés par entures multiples ou non, d'une épaisseur excédant 6 mm);
- 2) les numéros 4409.10.10, 4409.10.20 et 4409.10.90 du *Harmonized Tariff Schedule of the United States* (ou Liste tarifaire harmonisée des États-Unis) (1996), (*United States International Trade Commission Pub. 2937, 19 U.S.C. 1202 (1988)*), (Pour fin de description seulement : bois de conifères (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainurés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, à joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces (autres que les moulures et les tiges pour chevilles en bois) rabotés, poncés ou assemblés par entures multiples ou non);

Données agrégées désignent des données compilées de telle manière qu'il ne peut y avoir association avec les activités d'une personne en particulier, et qu'il n'est pas possible de l'identifier;

Jour désigne un jour de l'année civile;

Personne s'entend d'une personne physique, d'une entreprise individuelle, d'une société de personnes, d'une société, et des autres formes de regroupement;

Pied-planche désigne une unité de mesure égale à 12 pouces sur 12 pouces sur 1 pouce de bois d'oeuvre. Mille pieds-planche égalent 2,36 mètres cubes ou 92,91 mètres carrés de bois d'oeuvre. Aux fins du présent Accord, toutes les conversions de pieds-planche en mètres cubes ou en mètres carrés, selon le cas, se font sur la base de mesures nominales non arrondies au mètre cube ou au mètre carré supérieur près;

Province de première transformation désigne la province où est située la scierie où a été effectuée la première transformation en un produit de bois d'oeuvre résineux, que ce produit soit ou non retransformé (rabotage ou séchage au four par exemple) ou transformé en un autre produit de bois d'oeuvre résineux (un produit retransformé par exemple) dans une autre province;